

	Conditions générales de ventes	DOC-FORM-023 Création : 03/2018 Mise à jour : 06/2026 Page : 1/2
---	---------------------------------------	---

Article 1 :

JS Aide & Formation est un organisme de formation professionnelle dont le siège social est situé :

1 Route de Chanteloup, 49360 TOUTLEMONDE

SIRET : 841 094 519 00029

Numéro de déclaration d'activité : 52490348349 auprès du Préfet de la Région Pays de la Loire.

JS Aide & Formation conçoit, organise et dispense des actions de formation en présentiel, à distance ou en situation de travail sur l'ensemble du territoire national.

Article 2 – Définitions

Client : toute personne physique ou morale qui commande une prestation de formation.

Stagiaire : toute personne physique participant à une action de formation.

Formation intra-entreprise : formation réalisée pour le compte exclusif d'un client.

Formation inter-entreprises : formation regroupant plusieurs participants issus d'organisations différentes.

OPCO : Opérateur de Compétences.

Article 3 – Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à l'ensemble des prestations proposées par JS Aide & Formation.

Toute inscription ou commande implique l'adhésion pleine et entière du client aux présentes CGV.

Article 4 – Documents contractuels

Toute prestation fait l'objet :

- D'un devis ;
- D'une convention de formation ;
- Du programme détaillé ;
- Des présentes CGV.

L'inscription devient définitive après signature des documents contractuels.

Article 5 – Tarifs

Les tarifs des prestations de formation sont exprimés en euros nets de taxes.

JS Aide & Formation bénéficie de l'exonération de TVA applicable aux organismes de formation professionnelle conformément à l'article 261-4-4° du Code général des impôts.

Les prix indiqués sur les devis et conventions sont donc exprimés en euros nets et ne sont pas soumis à la TVA.

Toute prestation complémentaire fera l'objet d'un devis spécifique.

Article 6 – Modalités de règlement

Sauf disposition particulière mentionnée au devis :

- Acompte de 30 % à la commande ;
- Solde à réception de facture.

Le règlement peut être effectué :

- Par virement bancaire ;

Les factures sont payables à 30 jours fin de mois sauf accord contraire.

Article 7 – Retard de paiement

Tout retard de paiement entraîne :

- L'application de pénalités calculées au taux légal en vigueur majoré ;
- Une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement conformément à l'article L441-10 du Code de commerce.

Article 8 – Financement par un OPCO

Lorsque la formation est financée par un OPCO, il appartient au client :

- D'effectuer les démarches de prise en charge ;
- De transmettre l'accord avant le début de la formation.

En l'absence de prise en charge ou en cas de refus, les sommes restent dues par le client.

Article 9 – Annulation par le client

Toute annulation doit être notifiée par écrit.

- Plus de 15 jours calendaires avant le début : aucune pénalité.
- Entre 15 jours et 7 jours ouvrés : facturation de 50 % du montant de la formation.
- Moins de 7 jours ouvrés : facturation de 100 % du montant.

Toute formation commencée est due intégralement.

Article 10 – Annulation ou report par JS Aide & Formation

JS Aide & Formation se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler une session notamment en cas :

- D'effectif insuffisant ;
- D'indisponibilité du formateur ;
- De force majeure.

Les sommes versées seront remboursées ou reportées sans autre indemnité.

Article 11 – Force majeure

Aucune des parties ne pourra être tenue responsable d'un manquement résultant d'un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil.

Article 12 – Accessibilité des formations

JS Aide & Formation veille à l'accessibilité de ses prestations aux personnes en situation de handicap.

Toute demande d'adaptation peut être adressée à :

Julie FUSEAU
Référente Handicap

06 59 04 29 03

jsformation49@gmail.com

Organisme de formation JS Formation–1 Route de Chanteloup-49360 TOUTLEMONDE
N° SIRET 84109451900025- ☎ 06.59.04.29.03
Enregistré sous le numéro 52490348349 auprès du préfet de la région de Pays de Loire.

Les besoins spécifiques sont étudiés individuellement afin de mettre en œuvre les adaptations nécessaires.

Article 13 – Réclamations

Toute réclamation peut être adressée :

Par courrier :

JS Aide & Formation
1 Route de Chanteloup

49360 TOUTLEMONDE

Par courriel :

jsformation49@gmail.com

Toute réclamation reçoit une réponse dans un délai maximum de 5 jours ouvrés.

Article 14 – Propriété intellectuelle

Les supports pédagogiques remis aux stagiaires demeurent la propriété exclusive de JS Aide & Formation.

Toute reproduction, diffusion ou exploitation sans autorisation écrite est interdite.

Article 15 – Confidentialité

Les parties s'engagent à conserver confidentielles les informations échangées dans le cadre des prestations réalisées.

Article 16 – Protection des données personnelles

Les données collectées sont utilisées uniquement dans le cadre de la gestion administrative et pédagogique des formations.

Conformément au :

- Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) n°2016/679 ;
- Loi Informatique et Libertés modifiée ;

Toute personne dispose d'un droit :

- D'accès ;
- De rectification ;

- D'effacement ;
- De limitation ;
- D'opposition.

Les demandes peuvent être adressées à :
jsformation49@gmail.com

Article 17 – Évaluation de la satisfaction

À l'issue de chaque action de formation, une évaluation de satisfaction est proposée aux participants et aux commanditaires.

Les résultats participent à l'amélioration continue des prestations.

Article 18 – Droit applicable

Les présentes CGV sont régies par le droit français.

En cas de différend, les parties rechercheront une solution amiable avant toute action judiciaire.

À défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant les tribunaux compétents du ressort de la Cour d'appel d'Angers.

Article 19 – Médiation de la consommation

Lorsque le client est un particulier, il peut recourir gratuitement à un médiateur de la consommation conformément aux articles L611-1 et suivants du Code de la consommation.

Les coordonnées du médiateur compétent seront communiquées sur simple demande.